

29 juin 2017 – Conférence de presse des associations faïtières féminines pour la réforme des retraites

Parce que les avantages pour les femmes prédominent : Oui à la réforme des retraites

Le peuple suisse se prononce le 24 septembre 2017 sur la réforme des retraites. La réforme est indispensable et profite aux femmes, même si des compromis ont été nécessaires. Les plus grandes organisations faïtières féminines en Suisse – Alliance F, L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, La Ligue suisse des femmes catholiques et Les Femmes Protestantes en Suisse – ont présenté aujourd'hui à Berne leurs arguments en faveur de la réforme des retraites.

La réforme des retraites soumise au vote est un paquet équilibré qui garantit le financement ainsi que le niveau des rentes. Les femmes contribuent une grande partie à ce projet de compromis. Avec l'augmentation de l'âge de référence à 65 ans, elles permettent un allègement de la charge financière dans le premier pilier. Même si ce changement ne va pas dans le sens souhaité par les associations faïtières féminines, ce paquet de réformes apporte aux femmes des améliorations urgentes et nécessaires.

Améliorations pour les femmes qui travaillent à temps partiel

La déduction de coordination permet de fixer la part du salaire brut assurée dans la prévoyance professionnelle obligatoire. Les lacunes de couverture pour les femmes et les hommes qui travaillent aujourd'hui à temps partiel seront désormais comblées, dans la mesure où la déduction de coordination sera abaissée et flexibilisée. Les femmes en profiteront tout particulièrement, elles qui sont 58 % à travailler à temps partiel.

Renforcement du premier pilier

Les mesures prises dans le premier pilier, pour compenser l'élévation de l'âge de la retraite et la réduction du taux de conversion, profitent en particulier aussi aux femmes ayant un bas revenu. Dans l'AVS, le revenu acquis sous forme de rente va augmenter. Ceci est particulièrement important pour les quelque 500'000 femmes actives qui ne sont pas affiliées à une caisse de pension.

Flexibilisation de l'âge de la retraite

La réforme des retraites permet une flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans. Les femmes qui, du fait de tâches familiales, ont limité ou interrompu leur activité professionnelle pourront compenser les années de cotisation manquantes et ainsi améliorer leurs rentes. De plus, elles pourront percevoir des rentes partielles et continuer à cotiser.

La réforme est urgente

Les raisons sont nombreuses pour mettre fin au blocage de la réforme des retraites qui dure depuis 20 ans. Nous avons tiré les leçons de l'échec des réformes : la fin du blocage passera par une solution globale. Un échec du projet coûtera plus cher à tous et en particulier aux femmes. Le fonds de l'AVS serait rapidement déficitaire. Dans un second temps, c'est un trou dans l'AVS de plusieurs milliards qui devra être comblé. Il faut éviter que cela se produise. C'est la raison pour laquelle, du point de vue des femmes, un OUI clair est important le 24 septembre prochain.

Contact

- **Maya Graf**
Co-Présidente d'Alliance f et Conseillère nationale Les Verts (BL), 079 778 85 71
- **Barbara Schmid-Federer**
Membre du comité Alliance f et Conseillère nationale PDC (ZH), 079 629 54 49
- **Christine Bühler**
Présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, 078 818 36 11
- **Simone Curau-Aeppli**
Présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, 076 430 37 69
- **Dorothea Forster**
Présidente des Femmes Protestantes en Suisse, 079 657 31 39